



CELLULE ECONOMIQUE DU
BTP DE LA REUNION

www.btp-reunion.net

→ Onglet « Déchets »

Contact de la mission
déchets : 02 62 40 28 25

Pour télécharger le
Mémento, veuillez [cliquer
ici](#)

**Liens pour la gestion des
déchets du BTP :**

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

[https://www.democles.org/
Bourse aux matériaux
Recycleurs-du-btp.fr/quali-
recycle-btp](https://www.democles.org/Bourse-aux-matériaux-Recycleurs-du-btp.fr/quali-recycle-btp)

**/!\ Le site suivant n'existe
plus :** [https://diagnostic-
demolition.ademe.fr/](https://diagnostic-demolition.ademe.fr/)

Pour les opérations de
démolition soumises à
obligations de diagnostics
selon les dispositions du
décret 2011-610, les
formulaires de récolement
(**CERFA 14498**) sont à
transmettre par mail à :
[diagnostic.demolition@ade
me.fr](mailto:diagnostic.demolition@ademe.fr)

Il est à noter que ce
diagnostic déchets évolue à
compter de l'année 2022 ;
il devient un diagnostic «
Produits-Equipements-
Matériaux-Déchets »

[Décret n2021-821](#)

Un nouveau site internet est
en cours de création par le
CSTB afin de collecter les
diagnostics et formulaires de
récolement associés.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS DU BTP – ACTUALITES DES FILIERES

*Bulletin de septembre/octobre 2022 – N°34 – Mission gestion des déchets du BTP /
CER BTP*

Evolution de la réglementation amiante : décryptage

L'**arrêté du 25 juillet 2022** est un arrêté modificatif qui révisé 3 arrêtés (19 août 2011, 14 août 2012, 8 avril 2013 et 1^{er} octobre 2019).

Qui est concerné par cet arrêté modificatif ?

Ce sont les organismes et les professionnels qui :

- Réalisent des mesures d'empoussièrement en fibre d'amiante dans l'air des immeubles et bâtis ;
- Sont en charge du mesurage des niveaux d'empoussièrement et du contrôle de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) ;
- Procèdent aux analyses de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Réalisent des repérages de l'amiante.

Quelles sont les évolutions apportées par cet arrêté modificatif ?

Il rend obligatoire l'application de la **norme NF X 43-050 de juillet 2021**.

Il apporte des modifications sur les aspects de prélèvements d'air, les niveaux d'empoussièrement, les analyses en laboratoire et les mesures de prévention et les moyens de protection collective.

Chaque article de cet arrêté comporte une disposition pour permettre la transmission de signalements de manquements ou de non-conformités.

- La réalisation des mesures d'empoussièrement dans l'air

Il s'agit d'une modification relative à l'arrêté du 19 août 2011, imposant la mise en œuvre de la méthode définie par la norme NF X 43-050 de juillet 2021, soit le recours à la microscopie électronique à transmission pour déterminer la concentration en fibres d'amiante.

L'organisme réalisation l'activité d'analyse et de comptage se doit d'établir un rapport d'essai d'analyse précisant la ou les variété(s) de fibre d'amiante comptée(s).

- Le mesurage des niveaux d'empoussièrement et le contrôle de la valeur limite d'exposition professionnelle

L'arrêté du 14 août 2012 est modifié pour rendre les prescriptions de la norme NF X 43-050 de juillet 2021 obligatoire lors de l'analyse des prélèvements.

En plus de devoir préciser la ou les variété(s) de fibres d'amiante comptée(s), il est impératif de remplir les conditions de la norme NF EN ISO/IEC 17025 de décembre 2017 relative aux exigences générales sur la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais.



Avec le soutien financier de :



- Les mesures de prévention, moyens de protection collective

L'arrêté du 08 avril 2013 est remanié pour prescrire l'utilisation d'extracteurs et équipements d'aspiration des poussières équipés de filtres très haute efficacité (THE) de type HEPA à minima H13 (norme NF EN 1822 d'avril 2019) et la vérification des appareils selon la notice d'instruction du fabricant et au minimum tous les 12 mois.

- L'analyse de matériaux / produits pouvant contenir de l'amiante

L'arrêté du 1^{er} octobre 2019 est corrigé en intégrant une précision sur le nombre d'essais par typologie de matériaux, notamment pour les matériaux constitués de plusieurs couches, chaque couche dissociable fait l'objet d'un essai. Autrement dit, « le nombre d'essais correspond au nombre de couche qui constituent l'échantillon ou dont l'analyse a été demandée par l'opérateur de repérage sur la base du programme de travaux prévu par le donneur d'ordre ».

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046413396>
<https://www.quotidiag.fr/prevention-des-risques-lies-a-lamiante-arrete-du-25-juillet-2022/c>

Brokant' dan kartier avec Synergie péi, la SHLMR et la CER BTP : 1^{ère} brocante de matériaux issus de la déconstruction à Saint-Benoît

Dans le cadre d'une convention entre la CER BTP et la DEAL, une 1^{ère} expérimentation sur la mise en place d'un lot réemploi a été possible dans le cadre de l'opération « EUROPE 1 » portée par la SHLMR.

« EUROPE 1 » est une opération de démolition de 54 logements faisant partie d'un projet global de réhabilitation & résidentialisation des 142 logements restant, financée par l'ANRU et pilotée par la SHLMR. Elle se situe sur le territoire Est et plus précisément Rue Raymond Barre dans le quartier Beaulieu à SAINT-BENOÎT.

Dans le cadre de l'expérimentation de ce lot réemploi, la CER BTP a transmis des clauses environnementales « types » à la SHLMR.

Un diagnostic PEMD¹ a été réalisée par le Bureau d'études Envirotech. Ce diagnostic a permis d'identifier les matériaux potentiellement réemployables. Les matériaux avec un potentiel de réemploi faible ont été orientés vers les filières légales de traitement tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement².

Une fois le diagnostic finalisé, la SHLMR a lancé une procédure adaptée (MAPA) afin d'identifier des acteurs spécialisés dans la déconstruction ou dépose sélective « propre » des éléments. C'est donc l'association l'ALIÉ qui a été retenue pour pratiquer la dépose des éléments.

Une fois la dépose des éléments effectuée, les éléments ont été stockés dans 2 logements en rez de chaussé de l'opération EUROPE 1. Par la suite, il a été question de trouver un

¹ Produit Equipements Matériaux Déchets

² Privilégier la réduction à la source, le recyclage, la valorisation (matière puis énergétique) et en dernier recours l'élimination - article L. 541-1 II



Avec le soutien financier de :



exutoire pour les matériaux dotés d'un fort potentiel de réemploi. C'est à ce moment que la SHLMR s'est tournée vers la CER BTP.

Le rôle de la CER BTP fut d'orienter la SHLMR vers un acteur de l'ESS, Synergie péi.

La CER BTP a impulsé l'organisation d'une brocante en pied d'immeuble pour le compte de la SHLMR. Dans un premier temps, la CER BTP a fait le lien entre le maître d'ouvrage, ici la SHLMR, et l'association Synergie péi qui organise des brocantes éphémères de matériaux de construction depuis 2019.

La SHLMR a souhaité organiser une brocante en pied d'immeuble pour les raisons suivantes :

- éviter de transporter les matériaux sur un autre site (impact carbone)
- faire bénéficier aux habitants du territoire Est, de matériaux à moindre coût

La SHLMR a collaboré avec Synergie péi pour l'organisation de la brocante.

Le rôle de la CER BTP a été de faire le lien entre les institutionnels et Synergie péi et de mobiliser les professionnels du BTP.



La « Brokant' dan kartier » s'est tenue le samedi 03 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 sur le parking d'EUROPE 1.

Le choix a été fait d'intégrer les associations de quartier à cette manifestation pour diversifier l'offre et attirer la population de ce secteur. Ces associations ont tenu des stands variés, tels que des stands de vente de légumes bio ou de vente de vêtements.

Près **1,3 tonnes de matériaux ont été vendus** et n'ont donc pas pris le statut de « déchet ».

Les types de matériaux disponibles à l'achat lors de cette brocante était :

- des portes
- des lavabos
- des baignoires
- des WC
- des escaliers démontés (planches de bois massif)



Les matériaux étaient tous au prix de 5 €.

Cette demi journée a permis de sensibiliser une trentaine de personnes. Ce premier contact avec les habitants de l'Est a permis à ces derniers de donner leurs avis quant à l'organisation de prochaines brocantes en pied d'immeuble. La majorité des personnes ont émis un avis favorable quant à l'organisation d'évènement de ce type, en allongeant la durée sur plusieurs jours (au moins 2 jours).

Il est essentiel de multiplier les opérations pilotes de ce type afin de permettre la mise en œuvre d'un « changement de comportement de la population » et de limiter les « à priori ou préjugés » sur les matériaux de seconde main.

Source : CER BTP